Lausanne **communiqué**

un guichet unique pour les bénéficiaires du service des assurances sociales

Après la mise en œuvre des PC familles, l'introduction prochaine d'un revenu déterminant unifié permettra d'harmoniser les bases de calculs de plusieurs régimes sociaux. La direction de la culture et du logement en profite pour mettre en place un guichet unique pour les usagers du service des assurances sociales. Rattachée au service du logement et des gérances, l'aide individuelle au logement rejoint dans ce cadre celui des assurances sociales.

Le service des assurances sociales est au service de la population lausannoise dans les domaines des assurances sociales et de l'aide aux personnes de condition modeste. Il accomplit l'ensemble des tâches incombant à une caisse de compensation et déploie son activité pour ses nombreux affiliés et bénéficiaires dans les branches suivantes: AVS, AI, prestations complémentaires à l'AVS/AI; allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité; allocations familiales et assurance-maladie, prestations complémentaires pour les familles et rente-pont AVS.

Les régimes sociaux vaudois ont subi quelques modifications ces dernières années, avec notamment l'entrée en vigueur en octobre 2011 des prestations complémentaires pour les familles (PC famille). Il en sera de même avec l'introduction en janvier 2013 du revenu déterminant unifié au niveau cantonal. Ce système permettra d'uniformiser les bases de calcul de plusieurs prestations sociales, et notamment les subsides à l'assurance-maladie et l'aide individuelle au logement.

Face à cette évolution, la direction de la culture et du logement a décidé de transférer au 1er août 2012 l'équipe en charge de l'octroi de l'aide individuelle au logement (AIL) du service du logement et des gérances au service des assurances sociales. D'évidentes synergies existent en effet entre l'octroi de l'AIL et celui des PC famille ou des subsides LAMAL. Le regroupement de ces prestations permettra la mise en place d'un guichet unique pour les bénéficiaires des différents régimes sociaux, ainsi que des économies sur les ressources engagées pour leur mise en oeuvre.

Information complémentaire sur www.lausanne.ch/assurances_sociales

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, directeur de la culture et du logement, tél. 021 315 42 00**
- **Olivier Rémy, chef du service des assurances sociales, tél. 021 315 73 10**

La direction de la culture et du logement

Lausanne, le 23 juillet 2012

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch